

2K
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 avenue des Bornes
51390 GUEUX
R.C.S. 901 180 760 REIMS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENRERALE
EXTRAORDINAIRE
DU 15 DECEMBRE 2024

L'an 2024,
Le 15 Décembre,
A 10h00,

Les associés de la société 2K, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts sociales de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au, 3 avenue des Bornes, 51390 Gueux sur convocation des Gérants.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé présent en entrant en séance
Sont présents :

Monsieur NGUYEN Duy Thanh Kevin, propriétaire de 500 parts sociales.

La SARL NGKARS 51 représentée par son gérant Monsieur NGUYEN Duy Thanh Kevin, propriétaire de 500 parts sociales.

Associés de la Société et représentants en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur NGUYEN Duy Thanh Kevin, Gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des statuts suite :

- À la cession par la SARL NGKARS 51 des parts sociales qu'il détient, soit 500 parts sociales au profit de Monsieur BOURAS Kheiradine ;
- Décision à la nomination de Monsieur BOURAS Kheiradine, en tant que cogérant
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DS
Nk

DS
B K

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la cession de parts sociales conclue le 15 Décembre 2024 et dont les termes sont les suivants :

La SARL NGKARS 51 a cédé 500 parts sociales qu'il détient au profit de Monsieur BOURAS Kheiradine ;

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

Article 7 « Capital social »

Il est divisé en 1 000 parts de 1 euros chacune, lesquelles sont attribuées comme suit :

A Monsieur NGUYEN Duy Thanh Kevin, cinq cents parts sociales, ci numérotées 1 à 500 inclus,

A Monsieur BOURAS Kheiradine, cinq cents parts sociales, ci numérotées de 501 à 1 000 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 1 000 parts

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites, qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et qu'elles sont entièrement libérées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de cogérant de la Société pour une durée indéterminée :

Monsieur BOURAS Kheiradine
Né le 21 mars 1985 à Reims,
De nationalité Française,
Demeurant 3 rue Joséphine Baker 51100 REIMS,

Monsieur BOURAS Kheiradine dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DS
Nk

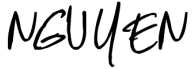
DS
B K

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

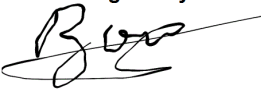
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur NGUYEN Duy Thanh Kevin

DocuSigned by:

7E5440D6B5CD465...

Monsieur BOURAS Kheiradine

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant. »

DocuSigned by:

368847CC96BA4D2...
Bon pour acceptation des fonctions de gérant